

**COMMUNE DE SORGUES**  
**AMPLIATION****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 25 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-cinq mai** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 19 mai 2023, se sont réunis à l'espace Regain, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Alain MILON, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Vanessa ONIC, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Manon REIG, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés : Gérard ENDERLIN

Absents : Virginie BARRA

Représentés par pouvoir : Pascale CHUDZIKIEWICZ, Raphaël GUILLERMAIN, Sylvie CORDIER

A été nommé secrétaire de séance : M. RAIMONT-PLA



**DEL\_2023\_82**

**TARIFS DU MARCHE DOMINICAL**

Par délibération en date du 13 décembre 2018, les tarifs du marché du dimanche de Sorgues ont été fixés de la manière suivante :

	Tarif par ml
Tarif hebdomadaire	1,35 €
Tarif abonnement trimestriel	1,06 €
Tarif abonnement annuel	1,01 €

Il est proposé d'ajouter à ces tarifs le paiement d'un forfait électricité lorsque celle-ci est mise à disposition par la ville aux exposants.

Cette facturation permet à la ville de revaloriser la tarification du marché en tenant compte de l'augmentation du coût de l'électricité qui impacte fortement les charges de fonctionnement de la municipalité tout en menant une politique tarifaire dynamique.

Elle est proposée après plusieurs années de stabilité des tarifs. Ceux-ci sont restés inchangés durant plusieurs exercices notamment sur la période de crise sanitaire qui a durement impacté les exposants.

Le Conseil Municipal est invité à valider le tarif de 2 € par jour de mise à disposition de l'électricité.

Les tarifs du marché dominical seront les suivants à l'entrée en vigueur de la présente délibération :

<b>Marché dominical</b>	<b>Tarif par ml</b>
Tarif hebdomadaire	1,35 €
Tarif abonnement trimestriel	1,06 €
Tarif abonnement annuel	1,01 €
	<b>Tarif par jour de mise à disposition</b>
<b>Mise à disposition de l'électricité</b>	2,00 €

Vu l'avis favorable des organisations professionnelles recueilli lors de la commission du 11 avril 2023

Vu l'avis favorable de la commission finances du 11 mai 2023,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Sur le rapport présenté par Christian RIOU;

**APRES** en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VALIDE** les tarifs suivants pour le marché dominical qui s'appliquent dès l'entrée en vigueur de la présente délibération:

<b>Marché dominical</b>	<b>Tarif par ml</b>
Tarif hebdomadaire	1,35 €
Tarif abonnement trimestriel	1,06 €
Tarif abonnement annuel	1,01 €
	<b>Tarif par jour de mise à disposition</b>
<b>Mise à disposition de l'électricité</b>	2,00 €

**Adopté à la majorité**

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.**

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Monsieur Maxence RAIMONT-PLA, secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.*